

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1313

à l'amendement n° 1268 (Rect) de M. Boudié

-----

### ARTICLE 45 QUINQUIES

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.